

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 47 (1918)
Heft: 15

Buchbesprechung: Bibliographies

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

donnent, à ceux qui les ont faites avec succès, une véritable supériorité. Du reste, sans rien retrancher de la formation qu'elles comportent, on pourrait, croyons-nous gagner une année ou deux avant l'entrée au Collège, en simplifiant, pour les enfants destinés à faire leurs classes, le programme de l'école primaire, ou plutôt, en créant à leur usage une école primaire spéciale, où l'enseignement de la langue maternelle serait beaucoup plus grammatical, les éléments de l'arithmétique inculqués à fond et les accessoires éliminés en grande partie. On y cultiverait, en outre, avec soin, deux facultés qui ne peuvent se développer au même degré plus tard, la mémoire et l'imagination. Puisqu'on n'y prendrait que les élèves bien doués, ils y entreraient dès l'âge de six ans, et le but pourrait être atteint en quatre ans. Commencées entre dix et douze ans, les études de collège n'iraient pas au delà de vingt ans, et nous n'aurions plus d'élèves appelés au service militaire avant d'avoir passé leur baccalauréat.

A propos du baccalauréat, auquel nous conserverons sa dénomination française, pour le distinguer de ce qu'en style fédéral on appelle *maturité*, nous constatons ici, une fois de plus, que la dernière réforme, en faisant porter les examens principalement sur les matières de la dernière année et en combinant les résultats avec les notes régulières des classes, lui a fait perdre son caractère aléatoire et l'a définitivement sauvé. N'imposant plus un surmenage mnémonique peu rationnel et nuisible aux études, mais consacrant avant tout cette formation supérieure, à la fois littéraire et scientifique, qui résulte des humanités et de la philosophie, le diplôme sera désormais apprécié, et l'on comprend que l'autorité diocésaine en ait fait la condition *sine qua non* de l'admission aux études théologiques. Mais ce qui a lieu de surprendre, c'est la tendance des universités à ne plus exiger, pour l'immatriculation et la collation des grades, ni le baccalauréat, ni même aucune formation classique. Pour peu qu'on s'engage dans cette voie, une baisse de niveau intellectuel risque fort de se produire. On créera ainsi des docteurs suffisamment versés dans une spécialité, mais qui, faute de développement général et pour ne pas s'être rompus, comme on le fait dans les collèges, à l'art de parler, d'écrire et de penser, manqueront de prestige et ne seront pas qualifiés pour enseigner; à moins que, ce qui arrive parfois, mais ne dépend nullement du diplôme, ils n'y aient suppléé par leurs études privées et leurs aptitudes naturelles.

BIBLIOGRAPHIES

Lettres sur la Réforme gouvernementale, in-12 de 268 pages. Paris, Bernard Grasset, éditeur, 61, rue des Saints-Pères.

Les lettres qui sont rassemblées dans ce volume ont été écrites à la fin de l'automne 1917. La *Revue de Paris* les a insérées dans ses numéros de décembre et janvier dernier. Elles ont été écrites par « un républicain fervent, partisan décidé du régime parlementaire ». La discussion ne porte pas cependant sur aucun des problèmes constitutionnels et politiques, dont il a été trop fréquemment question en France, comme si chaque régime ne présentait pas ses avantages et ses désavantages. L'auteur prend les choses telles qu'elles sont. Il n'a pas l'ambition de transformer la forme, ni les organes du gouvernement actuel. Il se demande seulement s'il ne serait pas possible d'en rectifier le jeu et d'en accroître le rendement par un ensemble de mesures opportunes, propres à faire disparaître les abus et à maintenir les qualités. C'est laisser entendre que tout n'est point parfait dans le gouvernement français, qu'il y a des réformes à opérer et des changements à

provoquer, si la France veut toutefois sortir des vieilles ornières, dans lesquelles l'avait fait glisser le régime prétendu républicain de ces dernières décades plus habile à persécuter d'inoffensifs citoyens qu'à faire prospérer la nation. Livre intéressant et bien écrit.

* * *

Souvenir de Hauterive, Marche pour piano, à quatre mains, chez l'auteur ou au magasin de musique Vonderweid, rue de Lausanne, Fribourg ; prix : 1 fr. 20.

M. le professeur Joseph Stritt, à Hauterive, vient de publier une jolie composition musicale qu'il a intitulée : *Souvenir de Hauterive*. C'est une marche rapide que recouvre une page frontispice, ornée d'un dessin qui rappelle un coin de paysage très bien choisi : le clocher bien connu, reposant sur des arcs ajourés d'où s'échappent les notes argentines des cloches, la flèche élégante qui s'élance dans les airs et autour de laquelle voltigent des hirondelles.

La marche a été composée pour piano et à deux mains. Le début est déjà plein d'énergie ; la première partie est coulante et la troisième étale le jeu de ses accords. Caractéristique est le trio. D'abord, c'est comme une descente précipitée vers le fond de la vallée, où Hauterive est bâti ; puis, vient la seconde partie, qui reporte la pensée vers le passé lointain, où retentissait la note grave de la cloche du couvent. Les accords en ton mineur enflent et grossissent, en attendant le motif qui peu à peu conduit à la fin. Mais la tristesse n'habite pas longtemps dans la solitude de Hauterive. Voici une jeunesse joyeuse qui accourt et remplit la maison. La troisième partie est destinée à nous donner l'impression de cette joie bruyante. Le ton mineur laisse la place au majeur. Avec ses alternations, la marche est véritablement un souvenir de Hauterive, dont l'exécution ne présente pas de difficultés techniques et qui mérite la faveur du public amateur de belle musique.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — A la suite des récents examens, la commission cantonale des études, dans sa séance du 26 juillet, a délivré aux candidats dont les noms suivent des brevets de capacité pour l'enseignement primaire.

Diplômes de 1^{er} degré : MM. Alexandre Borcard, de Grandvillard ; Léon Monney, de Corpataux ; Auguste Overney, de Chénens ; Joseph Æbischer, de Saint-Antoine ; Oscar Bosshard, de Bauma (Zurich) ; Alfred Mæder, d'Agrimoine ; Rodolphe Widmer, de Heimiswil (Berne) ; M^{lles} Marguerite Brügger, de Fribourg ; Andrée Carrel, de Sivrîez ; Angèle Fasnacht, de Montilier ; Aloyse Fragnière, de Gumefens ; Céline Gendre, de Fribourg ; Joséphine Luisier, de Bagnes (Valais) ; Germaine Millasson, de Châtel-Saint-Denis ; Lucienne Perrollaz, de Chalais (Valais) ; Germaine Piller, de Bonnefontaine ; Joséphine Philipona, de Hauteville ; Marthe Pasquier, de Bulle ; Victoria Pamingle, de Treyvaux ; Emma Portmann, de Fluehli (Lucerne) ; Hélène Savary, de Fribourg ; Lioubiza Stanoyévitch, de Zayotchar (Serbie) ; Clara Tache, de Remaufens ; Louise Veyrat, de Manigod (Haute-Savoie).

Diplômes de 2^{me} degré : MM. Ernest Biolley, d'Ecuvillens ; Camille Bugnon, de Montagny-les-Monts ; Joseph Gross, de Le Tretien (Valais) ; M^{lles} Jeanne Bugnon, de Torny-le-Grand ; Lina Brühlart, de